

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 27409 du 9 avril 2019 portant nomination au grade de maréchal des logis  
du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1910197S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié, relatif aux militaires engagés;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 6615/GEND/EG ROCHEFORT/DAF/BGP/SEF du 1<sup>er</sup> février 2019 portant promotion des élèves sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 19103/GEND/EG ROCHEFORT/DF/CNF-CSTAGN du 3 avril 2019 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « auto engins-blindés »,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les brigadiers-chefs de la spécialité « auto engins-blindés » dont le nom figure ci-après sont nommés à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 au grade de maréchal des logis :

<b>Corre Steve</b>	NIGEND : 420 001	NLS : 8 173 577
<b>Delaporte Alexis</b>	NIGEND : 420 173	NLS : 8 173 580
<b>Le Douarin Julien</b>	NIGEND : 399 006	NLS : 8 162 664
<b>Le Roy Thomas</b>	NIGEND : 384 761	NLS : 8 153 745
<b>Sellier Tristan</b>	NIGEND : 420 049	NLS : 8 173 628
<b>Sogno Emilien</b>	NIGEND : 351 733	NLS : 8 141 164

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 avril 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de brigade,*  
*sous-directeur de la gestion du personnel,*  
O. COURTET